

Bruxelles, le 28 septembre 1988

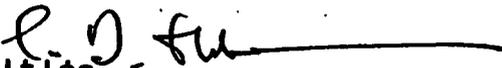
NOTE BIO(88)307 (RECTIFIEE) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

Rendez-vous de midi et réunion de la Commission 28. 9. 1988 (C.D.
EHLERMANN)

Le seul point dont je pouvais - à ce stade - faire état au titre de la réunion de la Commission est l'autorisation que la Commission demande au Conseil pour ouvrir les négociations avec la Suisse, l'Autriche et la Yougoslavie dans le but de conclure des accords bilatéraux pour faciliter les opérations de transit.

Pour le moment, le transport des marchandises entre les Etats membres, plus particulièrement entre l'Italie et la Grèce et le reste de la Communauté, est sérieusement influencé par les restrictions que ces trois pays appliquent au transport de transit de marchandises. La Communauté essaiera d'y remédier par la conclusion d'accords ouvrant aux transporteurs de ces trois pays qui relient l'Italie et la Grèce avec le nord de la Communauté un accès réciproque à tous les Etats membres.


Amities,

C.D. EHLERMANN

Matériel diffusé:

IP-573 - Arrêt de la Cour: Pâte de bois
IP-574 - Remise d'une carte postale géante UNICEF à M. DELORS
IP-575 - Décisions de la Commission concernant la sidérurgie
IP-576 - Mandat de négociation - transport de transit
IP-577 - Aide d'urgence en faveur de la Mauritanie
Mémo 129 - Action "Denrées alimentaires gratuites"